

N° D'ORDRE : 2023-100

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 18
Pouvoirs : 09
Excusé : 00
Absents : 02
Qui ont pris part
à la délibération : 27

SEANCE DU 24 JUILLET 2023

Date de convocation : 17 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme DEMIERRE Colette – M. CHAMBELLAND Michel - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien - M. DEZERAUD Philippe - Mme MONTAGNY Nolwenn (arrivée à 18h47) - M. CALMET Pierre.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - Mme VIENOT Véronique donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel - Mme PICHARD Laure donne pouvoir à Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian - Mme LABROUSSE Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé : 0

Absents : Mme RASTOUIL Angélique - M. SAUVAT Sébastien.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

**10- MAPA 2022-07 – ATTRIBUTION DES LOTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU FOYER DES JEUNES ET DE LA MEDIATHEQUE**

Monsieur le maire rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal que la ville a prévu la réalisation des travaux de construction du foyer des jeunes et de la médiathèque. Dans ce cadre, un marché à procédure adaptée, dont la publication a été effectuée sur la plateforme d'achats publics ainsi qu'au BOAMP du 19/01/2023 au 03/03/2023, a été lancé par la commune.

Ce marché se décompose en 10 lots séparés comme suit :

- Lot 1 : gros œuvre ;
- Lot 2 : couverture – étanchéité ;
- Lot 3 : menuiserie extérieure et serrurerie ;
- Lot 4 : Cloisons, doublage, faux plafond ;
- Lot 5 : Peinture ;
- Lot 6 : Sols souples ;
- Lot 7 : carrelage – faïence ;
- Lot 8 : Ascenseur ;
- Lot 9 : CVC – Plomberie ;
- Lot 10 : Electricité.

Il est précisé que 50 sociétés ont remis une offre dans les délais :

- Lot 1 : gros œuvre : absence d'offres
- Lot 2 : couverture – étanchéité : SARL MIE – PRADO ETANCHEITE – SAPE – SRB - VERIP

- Lot 3 : menuiserie extérieure et serrurerie – RUIZ ALUMINIUM – PROVENCAL D’ALUMINIUM – LABASTERE 83 - SOMEN
- Lot 4 : Cloisons, doublage, faux plafond : ISOLBAT – ADM – SRB - CKAT
- Lot 5 : Peinture : HYERES PEINTURE – PEINTURE 3000 – PAINT LIFE – PEINTURE EXPRESS BATIMENT – LV Bâtiment – SPV – SRB – PACA Peinture DESCAMPS – GFAP Provence - ETP
- Lot 6 : Sols souples : HYERES PEINTURE – 2SRI – SPV – SRB – LINO DECOR – PACA Peinture Descamps – GPAF Provence
- Lot 7 : carrelage – faïence : BEDOSOL – CARRO BTP – PACA SOL - SRB
- Lot 8 : Ascenseur : NSA – KONE – TK ELEVATOR – ORONA SUD EST
- Lot 9 : CVC – Plomberie : SNEF – SPIE – HELIO Froid – TNT PACA
- Lot 10 : Electricité : INEO – ENERGITEC – SNEF – ICE – ANILIS – DEGREANE – ETE.

N’ont pas été analysées en raison de leur caractère irrégulier, les offres suivantes :

- HYERES PEINTURE
- PEINTURE 3000
- PAINT LIFE
- BEDOSOL Bâtiment

Concernant le lot n°1 et au regard de l’absence d’offre, il a été décidé de déclarer ce lot infructueux et de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans la mesure où les conditions initiales du marché n’avaient pas été substantiellement modifiées et ce en application de l’article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

Aussi, une invitation à participer a été transmise aux sociétés suivantes le 10/03/2023 : AXE BTP – COMETRA – SOCOMA – SPIE. A la date de limite de réception des offres fixée au 11/04/2023, il ressort qu’aucune société n’a souhaité déposer d’offre.

Aussi, une deuxième procédure de négociation a été lancée le 14/04/2023 auprès des sociétés SENEK – SAS BMBA83 – BRIKAPRO83 avec une date de remise des offres fixée au 02/06/2023. La Société SENEK et la société SAS BMBA83 ont déposé une offre dans les délais.

Il ressort du rapport d’analyse des offres que les entreprises suivantes ont présenté l’offre la mieux disante :

N°	OBJET	MONTANT H.T	Société	Adresse
LOT 1	GROS OEUVRE	992 169,48 €	SAS BMBA	261, chemin de forgentier - 83200 TOULON
LOT 2	COUVERTURE - ETANCHEITE	66 749,00 €	VERIP	443B BOULEVARD MIREILLE LAUZE - 13011 MARSEILLE
LOT 3	MENUISERIE EXTERIEURE ET SERRURERIE	228 884,00 €	LABASTERE	ZI TOULON EST - BP 60212 - 83089 TOULON CEDEX 09
LOT 4	DOUBLAGE - FAUX PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES	191 010,00 €	SOLUTION RENOVATION BATIMENT	107 AVENUE MAURICE THOREZ - 94200 IVRY SUR SEINE
LOT 5	PEINTURE	28 841,00 €	LV BATIMENT	639 AVENUE MARCEL PAUL - 83500 LA SEYNE SUR MER
LOT 6	SOLS SOUPLES	29 079,43 €	LINO DECOR	ZI CAMP LAURENT - 83500 LA SEYNE SUR MER
LOT 7	CARRELAGE / FAIENCE	41 200,18 €	PACA SOL	74 RUE RABELAIS - 13016 MARSEILLE
LOT 8	ASCENSEURS	21 800,00 €	TK ELEVATOR	RUE DE CHAMPFLEUR - 49001 ANGERS

LOT 9	CVC / PLOMBERIE	248 460,29 €	SNEF	147 AVE DE ROME ZA JEAN MONNET SUD - 83500 LA SEYNE SUR MER
LOT 10	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES	171 399,96 €	ANILIS	1523 AVENUE DE DRAGUIGNAN - 83130 LA GARDE

Il est précisé qu'au total, le coût des travaux est supérieur au coût estimé par le maître d'œuvre en phase Avant-Projet Détaillé (APD) et en phase « Etudes de Projet » (PRO) de + 587 957.44 € HT soit 705 548.93 € T.T.C.

Cette augmentation est notamment liée à l'offre du lot n°1 qui dépasse l'estimatif de plus de 358 417 € H.T. Cet écart s'explique par une tendance inflationniste des matières premières mais aussi que le projet de la commune n'a pas su attirer les grosses entreprises du BTP, celles-ci préférant se positionner sur des projets plus structurants.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'autoriser Monsieur le maire à attribuer les lots à sociétés indiquées dans le tableau récapitulatif ci-avant exposé.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT